



Visa rédacteur	AID
Visa diffusion	

Diffusion :

- Bureau de la Commission Patrimoine Nautique
- Bureau Exécutif

BL/PAP/2010-11-15

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DE BUREAU PATRIMOINE NAUTIQUE 09 / 11 / 10**

Etaient présents : Bernard DUROURE ; Georges DANTIN ; Michel VENDROT ; Dominique MASSICOT ; Lucien CHAISE ; Claude ROSE ; Bernard LALANNE ; Rosine TISSERAND ; Aline DUVAL ; Pierre Alain POINTURIER ; Patryce BAZIN, Loïck BOURDON

**SUITE A DONNER**

	<b><u>Ouverture de la réunion par Bernard DUROURE</u></b> L'ordre du jour est chargé. La priorité sera donnée à l'organisation de la plénière.	
--	---	--

### **A/ Dossiers en cours**

<b>A.1</b>	<p><b><u>CLASSEMENT DES RIVIERES :</u></b></p> <p>Point d'avancement :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- La méthodologie est élaborée et validée,</li><li>- Le règlement est élaboré mais non validé par le Bex.</li></ul> <p>La feuille de route est actuellement respectée. Une réunion, mardi 16 novembre avec les départements pilotes évaluera la possibilité de simplifier la procédure avant généralisation en 2011. D'ores et déjà des départements nous sollicitent pour le classement de leurs cours d'eau.</p> <p>Un objectif serait d'avoir 1 département/région opérationnel en 2011 soit 22 départements. La question est posée sur la formation des CTD (question étudiée à cette prochaine réunion de mardi).</p>	
	<p><u><i>Suites à donner :</i></u></p> <p>&gt; Voir réunion avec les départements pilotes.</p>	PAP

<b>A.2</b>	<p><b><u>LEMA ET RGP</u></b></p> <p>Une dernière réunion a eu lieu en août dernier au MEEDDMer (avec P. Chamaillard), des propositions ont été faites à l'issue de cette réunion pour adapter les panneaux de signalisation à la navigation non motorisée. Il a cependant une incertitude sur la prise en compte de ces remarques par le ministère.</p> <p>Deux logos ont été retenus par le MEEDDMer (passe à kayak et portage) mais ils seront normalisés dans une charte règlementaire.</p> <p>Un plan d'action relatif à la mise en œuvre des décrets d'application de la LEMA a été présenté et poursuit l'objectif de préparer les ressources sur le terrain et organiser une veille stratégique (suivre les démarches des préfets). Il fera l'objet d'une instruction BEX.</p>	
------------	---	--

	<p>Réaction de B. Duroure : plusieurs thématiques sont liées : le recensement des ouvrages dangereux, le règlement général de police de la navigation et la continuité écologique des cours d'eau.</p> <p>L'échelon fédéral le plus pertinent, pour répondre à ces dossiers gérés en préfecture, est de fait l'échelon départemental : en plus des CTS, il nécessaire d'impliquer et d'accompagner tous les CDCK à ce qui les attend (aménagements d'ouvrages, Natura 2000, ...).</p> <p>L'ONEMA devient le bras armé du MEEDDMER sur tous les dossiers liés à l'eau et à l'aménagement des cours d'eau. Un travail collaboratif est nécessaire en particulier sur les passes mixtes et la continuité des cours d'eau.</p>	
	<p><u>Suites à donner :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Etudier en BEX la procédure pour mobiliser les CTS et les CDCK.</li> <li>&gt; Dans les relations avec le MEEDDMER, étudier l'opportunité de collaboration avec l'ONEMA et le devenir de la circulaire interprétative de la LEMA en relation avec le MSS.</li> <li>&gt; G. Dantin proposera à la prochaine réunion réglementation du 15 décembre du Comité National de l'Eau, la question sur la mise en place des panneaux sur le terrain (quels services ?) En effet, il existe 2 décrets car ce sont 2 services différents qui suivent le projet.</li> <li>&gt; B. Lalanne propose de relancer la question, au prochain colloque des présidents de CRCK, de l'importance et de la reconnaissance de leur CDCK : comment les aider et que mettre en place ?</li> <li>&gt; R. Tisserand propose de relancer le sujet aux plénières avec les représentants Patrimoine Nautique en région et lors du colloque des CTS.</li> <li>&gt; B. Duroure interviendra à ce sujet au prochain conseil fédéral de novembre.</li> </ul>	PB GD BL RTI BD

<b>A.3</b>	<p><b>YENNE</b></p> <p>L'arrêté préfectoral d'interdiction est toujours en vigueur mais le bassin est utilisé et entretenu par des kayakistes.</p> <p>Une convention tri partite a été étudiée par la CNR, la communauté de communes et le CDCK. Une négociation est prévue courant décembre pour la levée effective de l'arrêté préfectoral. La FFCK assure une expertise auprès du relais local Nicolas LETHEVE.</p> <p>Les travaux de la Petite Centrale Hydro-électrique ont débuté.</p>	
	<p><u>Suites à donner :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Soutien auprès du CDCK.</li> </ul>	PAP

## B/ Juridique

<b>B.1</b>	<p><b>PONT D'OUILLY :</b></p> <p>Un mémoire en réponse à l'assignation du foyer rural de Pont d'Ouilly par un propriétaire riverain du stade d'eau vive est en cours de finalisation par l'avocat.</p> <p>La FFCK et le CRCK ont été associés. Les éléments fournis par la FFCK ont été pris en compte par l'avocat.</p> <p>Les frais d'avocat sont pris en charge par la MAIF jusqu'à un certain seuil dont on ne connaît pas le montant. Le foyer rural est en relation directe avec la MAIF.</p>	
	<p><u>Suites à donner :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Dossier à suivre.</li> </ul>	PB

<b>B.2</b>	<p><b><u>YONNE :</u></b>  L'arrêté préfectoral de règlementation de navigation sur la Haute Yonne a été signé, à l'instigation de la fédération de pêche.    Le CRCK a donné un avis défavorable contrairement à la CDESI.    L'enjeu est le risque de généralisation de règlementation au pseudo motif de l'environnement sur le territoire régional puis national.  Le CRCK Bourgogne pilote le recours avec l'appui technique de la FFCK.</p>	
	<p><i><u>Suites à donner :</u></i>  &gt; Dossier à suivre.</p>	PAP
<b>B.3</b>	<p><b><u>VERDON :</u></b>  A la demande d'une association de protection de sites, la préfecture a mis en demeure les prestataires de services pratiquant la randonnée aquatique de déclarer leurs activités au titre des Installations, Ouvrages, Travaux et Activités (IOTA) tels que prévus dans le Code l'Environnement.    L'interdiction de pratiquer la randonnée aquatique est étudiée.    Menaces : l'inclusion des activités sportives dans les IOTA ce qui n'étaient pas prévu initialement, donc possibilité de réglementer.    La FFCK s'est associée au Syndicat National des Guides Professionnels du Canoë Kayak et est co-requérante, le SNGPCKDA pilote.  La fédération de spéléologie et la fédération de montagne et escalade ont été consultés pour qu'il y ait plus de co-requérants et ont demandé une analyse de leur situation de leur problématique à leur avocat.</p>	
	<p><i><u>Suites à donner :</u></i>  &gt; Dossier à suivre.</p>	PAP

## **C/ Site internet et plateforme**

<b>C.1</b>	<p><b><u>Site internet</u></b>  Présentation des nouvelles pages Patrimoine Nautique sur le site fédéral.    Site quasi fini, disponible sur le serveur.    Remarque qu'il manque une page d'accroche pour inciter à aller voir le site.</p>	
	<p><i><u>Suites à donner :</u></i>  &gt; Voir avec Arnaud Brogniart pour la mise en ligne,  &gt; Faire apparaître le label BIODIVERSITE 2010.</p>	DM
<b>C.2</b>	<p><b><u>PLATEFORME INTERNE</u></b>  Plateforme internet accessible uniquement avec un identifiant et un mot de passe.    Public concerné : référents du Patrimoine Nautique dans les CDCK et les CRCK, représentants de la FFCK dans les instances de l'eau et des territoires, les CTS et les CTF.    Présentation de la plateforme d'échange, celle-ci est évolutive et l'accès se fait en fonction de l'implication dans certains dossiers.</p>	
	<p><i><u>Suites à donner :</u></i>  &gt; Alimenter les rubriques de la plateforme.</p>	PB

## D/ Sécurité :

<b>D.1</b>	<p><b><u>ARRETE SECURITE</u></b></p> <p>Un groupe de travail au niveau national analyse l'opportunité de moderniser l'arrêté sécurité de 1995. Un cabinet juridique a rendu une expertise.</p> <p>Afin d'analyser l'application de l'arrêté au sein des différentes activités concernées, un questionnaire a été élaboré.</p>	
	<p><i><u>Suites à donner :</u></i></p> <p>&gt; Définir la liste des destinataires du questionnaire relatif à l'arrêté sécurité.</p>	BL
<b>D.2</b>	<p><b><u>ARRETE ARMEMENT</u></b></p> <p>Il a été travaillé avec le Conseil Supérieur de la Navigation de Plaisance et des Sports Nautiques en 2008-2009 ; la personne en charge de ce dossier au ministère des transports est partie. Il n'y a plus de nouvelles de ce dossier.</p>	
	<p><i><u>Suites à donner :</u></i></p> <p>&gt; Aborder de nouveau le sujet de l'arrêté armement lors de la prochaine rencontre avec le CSNPSN.</p>	RTI

<b>D.3</b>	<p><b><u>NATURA 2000 TERRE</u></b></p> <p>La cour européenne de justice a condamné la France pour mauvaise transcription de la directive Natura 2000 au regard de l'évaluation des activités pêche et chasse et de certains aménagements.</p> <p>En réponse, la France édicte un décret prévoyant des évaluations d'impact dans le cadre des demandes d'autorisation des manifestations dont les manifestations sportives.</p> <p><i>Enjeux :</i></p> <p>Lourdeur administrative pour les bénévoles organisateurs de manifestations sportives, technicité de l'évaluation et surcoût éventuel, risque de non autorisation des manifestations, et menace sur l'activité en général.</p> <p>Changement de position des sports de nature, initialement vecteurs de sensibilisation à l'environnement en activités devant justifier leur non impact sur l'environnement.</p> <p><i>Mobilisation du mouvement sportif :</i></p> <p>L'ASDTN a été saisie du dossier (leader = motocyclisme) en juillet dernier appelle à la mobilisation.</p> <p>Le CISN et le CNSN l'ont mis à leur ordre du jour.</p> <p><i>Stratégie :</i></p> <p>Préparer une intervention du CNOSF, via le CISN, auprès des ministères des sports et de l'environnement pour alléger l'application sportive du dispositif.</p>	
	<p><i><u>Suites à donner :</u></i></p> <p>&gt; Proposition à faire au BEX : on essaye d'impulser une réaction des 3 ou 4 fédérations qui sont particulièrement intéressées. Ce regroupement impliquera le CISN. La FFCK demande à rencontrer Christian HUNAUT.</p>	PAP
<b>D.4</b>	<p><b><u>NATURA 2000 EN MER</u></b></p> <p>Des référents ont été nommés mais manquent de consignes et d'informations pour argumenter en faveur des sports nautiques et faire remonter l'information au niveau national.</p> <p>La réunion de concertation Mer du Nord/Manche est déjà passée, celle de la façade Atlantique semble être prévue, pas de nouvelle concernant celle de la Méditerranée.</p>	
	<p><i><u>Suites à donner :</u></i></p> <p>&gt; Réunir les 8 référents Natura 2000 en Mer pour harmoniser leur participation</p>	PAP

## E/ Ordre du jour des plénières 2010

<b>E.1</b>	<p><b><u>ORDRE DU JOUR DES PLENIERES</u></b></p> <p>Un questionnaire sur les activités patrimoine nautique en régions sera envoyé par mail aux régions en amont des plénières, ceci car nous ne disposons pas du temps nécessaire.</p> <p>Toutes les réponses seront transmises dans le dossier papier des plénières.</p> <p>Si un thème est récurrent, alors il sera étudié en commission.</p> <p>➤ 10 H 30 à 12 H 15</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1. Approbation du CR de la plénière 2009</li><li>2. Bilan général des actions en 2010<ol style="list-style-type: none"><li>A. Comptes rendus des réunions de bureau</li><li>B. Dossiers juridiques :<ul style="list-style-type: none"><li>- Conseils et assistance juridique</li><li>- Décrets d'application loi sur l'eau et les milieux aquatiques et circulaire interprétative</li><li>- RGP</li><li>- Décrets Natura 2000 relatif aux manifestations</li><li>- Classement des cours d'eau</li></ul></li><li>C. Environnement (réseau d'alerte, journées patrimoine nautique, conventions Surfrider Foundation).</li><li>D. Equipement (actions équipement, C.N.D.S.).</li><li>E. Formation</li><li>F. Sécurité (Classement des parcours – Statistiques accidents – Décret E.P.I.).</li><li>G. Les pages internet patrimoine nautique Plate-forme d'échange patrimoine nautique</li></ol></li></ol> <p>➤ 12 H 15 à 13 H 45 : déjeuner</p> <p>➤ 14 H 00 A 17 H 30</p> <ol style="list-style-type: none"><li>3. Comment impliquer les comités départementaux concernant le patrimoine nautique, quel est le rôle des référents régionaux ?</li><li>4. Questions diverses</li></ol> <p>➤ 17 H 30 : Pot de l'amitié</p>	
------------	---	--

## F/ Questions diverses

<b>F.1</b>	<p><b><u>ORDRE DU JOUR BUREAU</u></b></p> <p>Ordre du jour trop chargé, pas le temps de traiter tous les dossiers En particulier les travaux avec Surfrider. Un document de synthèse sera fait pour présentation au BEX.</p>	
	<p><u>Suites à donner :</u></p> <p>&gt; Proposition de faire des réunions à thème quitte à en faire une de plus par an.</p>	BD

## G/ Sujets non abordés faute de temps :

- **MER**
  - Commission patrimoine nautique et politique mer
  - Mémento juridique mer
- **ENVIRONNEMENT**
  - Surfrider Foundation (compte rendu présenté au Bex)
- **FORMATION**
  - Colloque gestion eau 2011
  - Formation règlementaire interrégionale
- **SECURITE**
  - Accidentologie
- **EQUIPEMENT**
  - Projet des locaux des clubs
  - Cahier technique passes à kayak
  - Challenge Crédit Coopératif
  - Bilan Carbone